

## **Demande de Carte d'Identité Nationale Sécurisée – Pièces à fournir – Personne majeure**

### **Première demande**

- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile de moins d'1 an
- Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Vous munir du code de pré demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> sinon, il faudra compléter le CERFA papier

### **Si renouvellement**

#### ***CNIS périmée depuis moins de 5 ans***

- Votre ancienne carte d'identité
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile de moins d'1 an
- Vous munir du code de pré demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> sinon, il faut CERFA disponible au guichet

#### ***CNIS périmée depuis plus de 5 ans***

- Votre ancienne carte d'identité
- Copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes
- Justificatif de domicile de moins d'1 an
- Vous munir du code de pré demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> sinon, il faudra compléter le CERFA papier

Pour faire figurer **un nom d'usage** (s'il ne figure pas sur votre ancienne carte d'identité) :

- Acte de naissance avec mention de mariage ou acte de mariage

#### **Nom de l'ex-conjoint :**

- Jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder le nom d'usage de l'ex-conjoint, ou autorisation écrite de l'ex-conjoint et son justificatif d'identité

#### **Mention "veuf" ou "veuve" :**

- Acte de décès du défunt

**En cas de perte ou de vol**

- Déclaration de perte à compléter en Mairie
- Déclaration de vol à effectuer à la gendarmerie
- Se munir de 25 € de timbres fiscaux (en bureau de tabac ou au trésor public ou bien dématérialisé sur : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr))

**Prendre RV dans une mairie équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales, les plus proches sont : Châteaubriant (02.40.81.02.32) – Derval (02.40.07.70.11)**

**Pour prendre RV en ligne : <https://www.mairie-chateaubriant.fr/etat-civil-population/>**